



Affectation retour congé parental

Par dr44dr

Bonjour,

Je suis Employé polyvalent de restauration depuis environ 13 ans . Actuellement en fin de congé parental (1an)..
Mon dernier poste consistait à faire de la préparation froide et chaude sur mon site d'affectation, livraison vers une cantine dans un autre établissement donc j'avais la "responsabilité " en gros mettre en place le self, faire le service, nettoyer, etc...voilà en résumé.

Où j'arrivais à gérer ma vie privée avec mes 2 enfants...et pour lequel j'avais accepté ce poste.

Ps: JE cache pas que j'ai aussi peu envie de changer de domaines et voir autres choses dans ma vie peut être changer de branche..de plus un déménagement est prévu d'ici 2/3 mois pour vivre à la campagne ..tout ceci m'amène au final à vouloir m'en aller « proprement » et avec au minimum le chômage et un peu de temps libre pour mes projets en route ou pouvoir venir en attendant de retrouver un travail après mon déménagement ..

J'ai pris un congé parental d'un an..et je dois reprendre le travail le 1 septembre 2020.

Entre temps mon poste a été confié à un employé CDI.

Voici en résumé ma situation:

1 - Le 11 Août 2020 , 1(jours avant ma reprise, je reçois une lettre avec AR me notifiant un changement d'affectation vers un autre site , ce changement est prévu pour Le 01 août , donc déjà effectif apparemment, alors que je suis en congé encore et que j'ai reçu cette lettre le 11 août..Déjà je suis surpris...dans les dates??

Je n'ai eu aucun contact avec mon responsable, avant ce courrier alors qu'il y a écrit "suite à nos différents entretiens etc etc..donc à aucun moment on m'a jamais prévenu que j'irais sur ce site....et de ce fait que je retrouverais pas mon poste....même si je m'en doutais...

Mais voilà déjà je trouve ce courrier pas très ordinaire sur les dates? on t'ils le droit de me poster avant même que je sois de retour de congé, de plus avec une lettre du coup reçue après la prise d'effet.???

2- je décide de prendre contact avec mon RH pour demander un entretien suite durant lequel je lui fait part de mon mécontentement car la ma vie va devenir compliquée entre les enfants et le travail quand je découvre à ce moment mon futur planning et poste (je me demande si on m'aurait envoyé avant que je décide de prendre RDV au passage :))):

Je passe d'horaires d'enseignements que j'avais (repos weekend, horaires du matin en semaines..) pour sur le nouveau site à venir : des horaires de milieu de la journée que du poste du soir (14h/20h45) avec 1 weekend sur 2 travaille, et de surcroît sur un poste essentiellement basé sur du service en plongée!!! un poste qui me fait retourner 10 ans en arrière dans mon expérience .enfin bref je suis déçu....

J'apprends que de toutes façons il n'y a pas d'autres postes et que se sera ça ou je m'en vais en gros..

De là très déçu...très démotivé..j'apprends aussi que mon futur site va être repris par la concurrence d'ici 1 mois après ma reprise (le 1 Octobre)..donc je ne serais plus leur employé et en plus je nouvel employeur est celui que j'avais il y a 5 ans lors de la reprise de marche de mon employeur actuel: bref ça tourne en boucle , un retour à la case départ :)

En ce sens je me sens complètement abandonné et pense qu'il me mettra là évidemment pour se débarrasser de moi..(ce que un délégué syndical avec qui j'ai pris contact suppose aussi)..mais bon aucun recours possible je suppose pour moi petit EDS

C'est pour quoi j'ai décidé au final que je voulais pas perdre 13 ans d'ancienneté et que je souhaite dorénavant obtenir si c'est possible une indemnité, mais pour cela il me faudrait une rupture conventionnelle..

EN GROS POUR RÉSUMÉ:

J'aimerais savoir si mon histoire et les détails de celle ci méritent que je m'y attarde avant de partir ..car je voulais partir sans histoire..mais si je sens (et là c'est le cas j'ai l'impression) que l'on se fou de moi et on veut me mettre au placard, sachant que de toute façon je serais plus de leur effectif dans 1 mois..j'ai envie de me battre serais ce que pour une prime d'indemnité que je toucherais jamais sinon

Sont il en tort? Des fautes possibles? Ont ils le Droit?

Si quelqu'un pouvait me conseiller ou m'aider

J'en serais ravie